



PROJET PÉDAGOGIQUE

**Séjour de vacances
(Du 6 Juillet au 10 Juillet)**

SÉJOUR À VALJOLY

La direction ainsi que les animateurs vous remercient d'avoir choisi de participer au séjour de vacances organisé par la commune de Laventie.

Notre équipe d'animateurs répondra aux demandes et aux besoins de vos enfants afin qu'ils puissent passer une agréable semaine.

Le projet pédagogique constitue une réflexion collective qui définit les objectifs éducatifs et les moyens que nous mettons en place pour les réaliser.

Vous trouverez ci-dessous, l'organisation détaillée des différents temps.

La Direction



I. LE DESCRIPTIF

A) LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisateur : Mairie de Laventie

Hôtel de Ville
Place du 8 Mai 45 62840 LAVENTIE 03-21-27-60-98

Type d'accueil : Accueil Collectifs de mineurs : Séjour de Vacances

Durée : L'accueil se déroulera du 6 Juillet AU 10 Juillet 2026

Structure :

Cité Scolaire Henri Puchois - Avenue Henri Puchois 62840 LAVENTIE
03-21-63-17-40

Mail : polejeunesse@laventie.fr

Lieu d'hébergement :

Camping Station Touristique ValJoly 59132 EPPE-SAUVAGE

Le public :

Nous accueillons 20 jeunes de 11 ans à 16 ans.

Nous accueillons dans la mesure de nos possibilités les enfants porteurs de handicap et/ou ayant un Projet d'Accueil Individualisé.

B) L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

DIRECTEUR DE L'ACCUEIL : ROMAIN SAINT-MAXENT

ANIMATEURS DE L'ACCUEIL : Mathieu LEROY et Marie CATTEAU

Modalités d'inscriptions :

Via le portail famille, Remplir un dossier d'inscription pour chaque enfant, avec les justificatifs demandés (Carnet de vaccination à jour, Attestation CAF). Tous les documents sont dématérialisés Les droits sur le Portail familles sont alors ouverts pour que la famille puisse procéder aux inscriptions souhaitées.

Inscriptions à la semaine :

Pour les laventinois ou les extérieurs dont les enfants sont scolarisés à Laventie : du 19 mai au 4 juin 2026.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

Pour fixer nos objectifs, nous nous sommes posés plusieurs questions :

- **Comment faire passer aux jeunes un bon séjour ?**
- **Comment valoriser chaque jeune dans ses savoirs faire ou savoirs être ?**
- **Quelles sont les valeurs que nous pouvons leur inculquer ?**
- **Comment rendre le jeune acteur de son séjour ?**
- **Comment élargir les centres d'intérêts de chacun ?**
- **Comment donner une place à chaque jeune?**

Pour toute l'équipe, il parut important de permettre à chaque jeune de s'amuser, de se sentir « grandis » après le centre, tout en répondant à ses besoins et en respectant son rythme de vie. Ainsi nos objectifs sont différents selon l'âge des enfants.

En vertu d'un rapport de confiance qui doit nécessairement s'établir très rapidement entre animateurs et adolescents, la responsabilisation de ceux-ci consiste à leur donner la possibilité de prendre des décisions, de s'impliquer, leur donner des pouvoirs, leurs accorder des prérogatives. Rendre un adolescent responsable, c'est en faire un acteur de son séjour et de celui du groupe (dans un groupe, chacun doit être responsable des actes de tous : c'est la solidarité).

Responsabiliser un adolescent ou un pré-adolescent, c'est le considérer comme un adulte, tout en ayant conscience qu'il n'en est pas encore tout à fait.

Respect

Apprendre à faire abstraction de son ressenti

Choisir des règles de vie, apprendre la politesse

Respect des autres, du cadre, avec sens

Respect des émotions

Autonomie et Responsabilité

Créer une ambiance bienveillante

Jeux de présentation

Responsabilisation des enfants

Choix d'activités, entraide, coopération

Apprentissages des petits rituels du quotidien

Cahier de vie

Liberté d'initiative dans les ateliers

Épanouissement

Développer la confiance en soi

Mettre en valeur les réussites

Encourager l'enthousiasme

Favoriser les souvenirs collectifs

Respect du rythme de chaque enfant

Temps calmes, siestes

Activités variées : danse, musique, jeux de société, spectacles

Sécurité

Cadre sécurisant et stable

Référents fixes

Repères clairs et stables

Créer un cadre sécurisant

Connaissance des adultes référents

Fonction rassurante

Repères temporels et spatiaux

Accompagnement et Observation

Observer sans intervenir

Observer les comportements

Être disponible

Se mettre à hauteur de l'enfant

Adapter les propositions aux besoins observés

Proposer des activités modulables

Créativité

Proposer des espaces d'expression libre

Encourager l'exploration libre

Encourager les expérimentations sensorielles

Présenter du matériel sans consignes

Proposer du théâtre, du chant, du dessin

Aménager des coins libres de création

Règles de vie commune à tous :

Afin de gérer au mieux la vie quotidienne, nous faisons remplir aux parents une fiche sanitaire, à l'inscription, qui nous permet de connaître un peu mieux l'enfant. Sur cette fiche figurent les allergies, les contre-indications, les remarques personnelles des parents... Il est à noter que si l'enfant suit un traitement, il lui est possible de poursuivre le traitement pendant la journée à condition que les parents aient fourni une autorisation écrite, l'ordonnance du médecin et les médicaments devront être donnés dans leurs emballages d'origine avec leurs notices. Notons que nous avons la possibilité d'accueillir des enfants en situation de handicap, atteints d'un trouble de la santé avec un plan d'accueil personnalisé (PAI). C'est une façon de permettre aux enfants concernés de participer à la vie en collectivité en milieu ordinaire.

L'environnement du séjour

Le Séjour est organisé par la ville de Laventie, et se déroulent au camping à la Station touristique de Val Joly du 6 au 10 juillet 2026. Le déplacement se fera en bus, Les ados auront la possibilité de découvrir des activités nouvelles encadrées par des animateurs diplômés, qui leur feront passer un bon séjour

Nous sommes hébergés sur un emplacement camping, Nous avons notre propre matériel, tables, chaises, tonnelle et nécessaire de cuisine, malle de jeux, trousse pharmacie. Les adolescents dorment dans des tentes deux et trois secondes. Des moniteurs brevetés d'état sont mis à notre disposition pour les activités.

L'équipe d'animation est composée d'un directeur et de 2 animateurs titulaires du BAFA.

Le directeur du centre d'accueil de loisirs s'occupe de la déclaration à la DDCS. Les animateurs sont rémunérés par la mairie de Laventie.

Le fonctionnement

Dans la mesure où le programme du séjour est assez chargé, nous insisterons sur le rythme assez soutenu de la vie quotidienne, sans toutefois négliger le temps de repos qu'imposent l'intensité des activités prévues afin de respecter le rythme de vie des jeunes.

UNE JOURNÉE TYPE

De **8h30 à 9h30** : Les jeunes se lèvent à leur convenance de façon échelonnée. Cependant, ils doivent rester dans leurs tentes jusqu'à 8 heures et dans la mesure du possible respecter le sommeil des autres (vie en collectivité). Ils arrivent douchés et habillés au petit-déjeuner. Le petit-déjeuner est donc plus convivial quand il est pris ensemble.

A partir de **10h00**, mise en route de l'activité du matin. Certaines activités nécessitent la mise en place de sous-groupes selon les choix effectués, selon les aptitudes physiques ou sportives, selon les affinités, selon les contraintes d'organisation inhérentes aux prestataires de service. D'autres se feront en groupe complet.

A **12h30**, repas du midi. La fabrication, le service et la vaisselle du repas sont assurés par l'équipe d'animation et les adolescents selon un planning élaboré au préalable.

A la fin du repas, temps calme et libre jusqu'à 14h (possibilité de s'isoler ou de se rassembler en petits groupes de discussion).

A **14h**, Reprise des activités jusqu'à **18h30-19h00**.

Jusqu'à **19h30**, temps libre, douches si nécessaire, puis repas.

A **20h00**, repas du soir.

A **21h30** Rassemblement pour l'activité : jeux de société, jeux : sports collectifs, balades nocturnes, veillées, discussions-débats, soirées-vidéo. Alternance des couchers relativement tôt (vers 22h30)
Un certain délai est accordé entre l'heure du coucher et l'heure du silence total demandé (environ 30 minutes).

La réunion pédagogique : elle se déroulera tous les soirs une fois les ados couchés, vers 23 h. Sa durée n'est pas limitée même s'il faut veiller à son efficacité en ne la faisant s'éterniser inutilement : un bilan de la journée est fait avec les points négatifs et les points positifs ; autocritique de chacun ; programmes et objectifs du lendemain ; recadrages si nécessaire.

Des relations parents / camp : aucune visite des parents n'est prévue. Les parents ont la possibilité de contacter l'équipe d'animation par l'intermédiaire d'un téléphone portable mis à disposition.

Le téléphone portable : objet devenu indispensable dans l'univers d'un ado, qui leur permet notamment de maintenir les liens avec l'extérieur, il peut vite devenir obsédant et isoler le jeune de son environnement et du reste du groupe.

Afin de créer des liens puissants entre jeunes sur un séjour qui reste tout de même assez court (4 nuits 5 jours). Nous avons pris la décision suivante.

Les ados ne pourront donc pas emmener leur téléphone portable.



Planning d'activité :

PLANNING				
LUNDI 6 JUILLET	MARDI 7 JUILLET	MERCREDI 8 JUILLET	JEUDI 9 JUILLET	VENDREDI 10 JUILLET
 Installation Du Camp	 Accrobranche	 JEUX NATURE	 Mini Golf	 Rangement
 Kayak / PADDLE	 Piscine	 VTT	 Piscine	 Jeux Extérieur
Veillée Histoire en Forêt	Veillée C'est QUI ?	Veillée SURPRISE !!	Veillée SURPRISE !!	

RÔLE ET FONCTION DES ANIMATEURS

Dans la journée, chaque activité est encadrée par l'équipe d'animation et les animateurs locaux spécialisés.

Leur rôle est essentiellement de veiller à ce que chacun écoute le moniteur. Il doit lui être complémentaire, montrer l'exemple par une participation active. Par ailleurs, plus globalement, l'animateur doit faire preuve d'un sens aigu de l'adaptation, savoir écouter. Il doit toujours nuancer ses propos et avoir en tête qu'il est une référence pour l'ado. Il fait participer celui-ci à l'élaboration des projets, le met en valeur, tout en restant ferme. Il motive si besoin est et s'adapte en fonction de la demande. Il doit savoir conserver à tout moment son sang-froid car il peut être « testé » par les ados. Enfin, il veille à l'harmonie du groupe parfois menacée par les tensions (fatigue). Il doit créer un relation de confiance avec les jeunes groupes.

V. Les Annexes

Annexe 1 : connaissance de l'enfant

Les 12 à 16 ans correspondent à un public bien précis qu'il convient à connaître

Le développement physique – apparition des caractères sexuels secondaires :

- Pour les filles : apparition des poils pubiens, sous les aisselles et élargissement des hanches puis apparition des premières règles.
- Pour les garçons : mue de la voix, développement musculaire, augmentation du volume des testicules et du pénis.
- La masturbation permet de s'approprier le corps et de mieux le connaître.

Sur le plan psychologique :

- Les manifestations de la puberté entraînent une perte de repères pour le jeune. La croissance s'effectue parfois par bonds successifs, d'où le besoin de se réapproprier un nouveau corps. Ces manifestations entraînent également un bouleversement psychologique.
- Période narcissique,
- Besoin d'être rassuré sur le devenir de son corps et sur les changements qui s'opèrent.
- Besoin de se dépasser.

Sur le plan social :

- Le goût du secret, de la confiance et des amitiés exclusives.
- Besoin de se retrouver avec des personnes du même âge, du même sexe et qui ont les mêmes préoccupations.
- Besoin d'identification : appartenir à un groupe : on écoute la même musique, porte les mêmes vêtements, on a les mêmes idéaux et on mange les mêmes choses.
- Période des émois amoureux. Grande émotivité collective.
- Détachement vis-à-vis des parents. Revendique des libertés nouvelles.

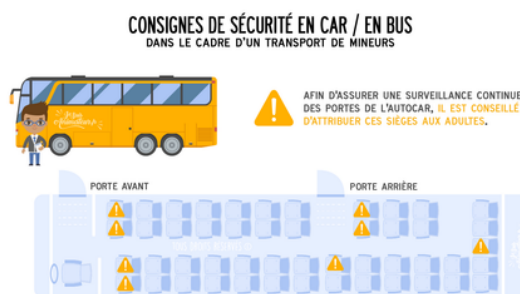
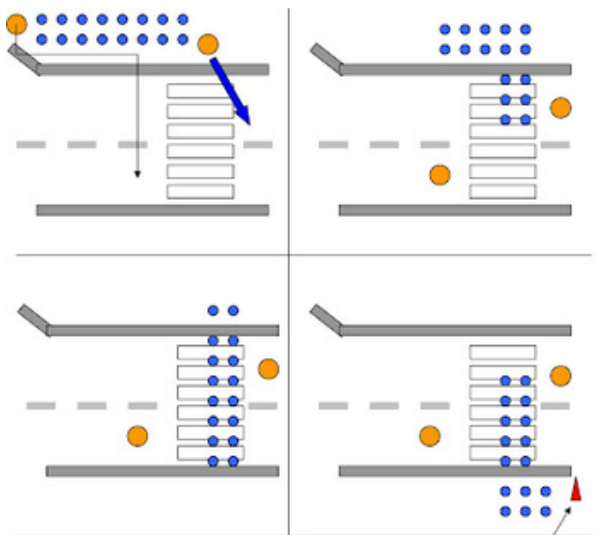
ANNEXE 2 : LA SÉCURITÉ ET LES DÉPLACEMENTS

Ne pas laisser les enfants seuls, la surveillance doit être constante, rapprochée et active, c'est à dire que les enfants doivent être en permanence dans le champ de vision de l'adulte.

Compter régulièrement les enfants. Même quand on ne sort pas du centre.

Lorsqu'on sort du centre

Lorsqu'on prend le bus



L'équipe est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants. Elle a pour mission de leur faire passer de bonnes vacances.

- car prestataire :

le conducteur est un professionnel

un animateur sera responsable de convoi, il doit veiller à:

- placer les animateurs et les enfants
- compter les enfants à chaque rotation
- vérifier que tout le monde a bien mis sa ceinture
- Faire le tour du bus après chaque descente

La baignade est une des activités les plus pratiquées en accueils collectifs de mineurs (ACM).

Bien qu'elle favorise l'épanouissement des enfants, la baignade en ACM est également une activité à risque au sein d'un environnement dans lequel les enfants n'ont pas toujours pleinement conscience du danger. Une noyade peut se produire :

- Sans un cri
- Sans une gestuelle brusque
- Dans 20 cm d'eau en moins de 3 minutes

TAUX ET NORMES D'ENCADREMENT DES BAINADES EN ACM:

Quel que soit le lieu de baignade, outre la présence de l'encadrant responsable de la baignade (SB, chef de bassin, chef de poste), il est prévu :

Pour les enfants de - de 6 ans

Un animateur obligatoirement présent dans l'eau pour 5 mineurs

Pour les enfants de 6 ans et +

Un animateur de préférence présent dans l'eau pour 8 mineurs

TAUX D'ENCADREMENT DES BAINADES

EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE - 6 ANS



UN ANIMATEUR **OBLIGATOIREMENT** PRÉSENT DANS L'EAU
POUR CINQ MINEURS

TAUX D'ENCADREMENT DES BAINADES

EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE 6 ANS ET +



UN ANIMATEUR **DE PRÉFÉRENCE** PRÉSENT DANS L'EAU
POUR HUIT MINEURS

- le minibus communal :

Seuls les animateurs ayant le permis de conduire depuis plus d'un an peuvent assurer les trajets. Pour les enfants de moins de 10 ans des rehausseurs sont prévus, ils doivent obligatoirement être assis à l'arrière du véhicule.

Toutes les personnes présentes dans le minibus doivent attacher leur ceinture de sécurité

Annexe 3 : La laïcité

La laïcité est un principe inscrit dans la Constitution.

Elle garantit la liberté de conscience, l'égalité de tous, les citoyens quelle que soit leur croyance, la neutralité de l'Etat à l'égard des religions et le libre exercice des cultes. Entre les discours des médias, ceux des politiciens et autres personnes influentes, il est difficile de distinguer l'opinion sur la laïcité de ce qu'elle est vraiment. La solution la plus sage reste encore de se référer à la loi.

Les origines :

La France est très attachée à la laïcité de par son histoire. Celle-ci figure même dans le 1er article de la Constitution de 1958 qui fonde les principes de la République : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale". Cette identité républicaine, démocratique et laïque s'est affirmée dès la Révolution française de 1789, qui marque le début de nombreuses évolutions dans la relation entre l'église catholique et l'état.

La Loi 1905 :

Celle-ci définit plus comme un moyen qu'une fin en garantissant la liberté de conscience et le principe de séparation.

"La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte" art.2

Aujourd'hui, elle permet de faire coexister pacifiquement et de se faire rencontrer des croyances aux pratiques et aux identités différentes.

Elle sert donc la liberté, l'égalité et la fraternité dans l'espace public et oblige l'Etat à reconnaître l'identité de la personne ou du citoyen indépendamment de ses opinions ou de sa religion.

Les 3 piliers de la laïcité :

-La neutralité de l'Etat : les personnes doivent être traitées pareil quelles que soient leurs croyances ou non-croyances. L'administration garantit la neutralité envers ses usagers interdisant toute manifestation de conviction religieuse de la part des travailleurs du service public. Toutes les religions sont égales devant l'Etat.

-La liberté de conscience : il ne s'agit pas d'une restriction des cultes mais d'une affirmation de la liberté de conscience religieuse et philosophique de tous. Le citoyen a le droit de croire, de changer de croyance et de ne pas être persécuté pour cela.

-Le pluralisme : si l'Etat ne reconnaît aucune religion, il ne doit en méconnaître aucune et il reconnaît le fait religieux. L'Etat est garant de la liberté religieuse et doit protéger les cultes minoritaires contre les discriminations. Il n'y a donc plus de hiérarchie entre les religions.

Dans quel espace on se situe ?

Dans le droit public : le devoir de neutralité des employés (pas de signes religieux visibles) concerne les services publics (gérés par l'Etat ou les collectivités territoriales). C'est le cas notamment dans les écoles, les collèges, les lycées publics où les fonctionnaires ne portent pas de signes et où les élèves ne portent pas de signes ostentatoires.

Dans le droit privé : un organisme de droit privé (association ou entreprise qui n'exerce pas de mission de service public), peut apporter des restrictions à la liberté de religion seulement si elles sont "justifiées par la nature de la tâche à accomplir" (hygiène, sécurité) et "proportionnées au but recherché" et ne doit pas s'appliquer à l'ensemble des salariés.

*Il faut être prudent face aux médias, sont souvent confondus laïcité et problèmes de sécurité (d'ordre public), laïcité et non-discrimination, laïcité et développement social.

*La laïcité est parfois instrumentalisée pour servir un projet politique personnel.

*Il faut se méfier de nos croyances personnelles qui peuvent parasiter notre jugement.

*Il faut se référer à la loi, qui nous permet de rester objectif et impartial.

Annexe 4 : La communication

a) Avec les parents :

- chaque parent à la possibilité de se procurer le projet pédagogique du centre de loisirs (sur simple demande, à tout moment sur le site de la ville www.laventie.fr)
- à l'accueil et à la sortie, les animateurs et la direction sont présents pour d'éventuelles questions des parents. Nous essayons de tenir compte de leurs remarques
- nous sollicitons les parents pour la récupération de matériel (boîte de conserve, laine, pots, boîtes, ...)
- nous diffusons un programme du centre (animateurs, numéros de téléphones...) dès la reprise des mercredis récréatifs

b) Avec la presse :

la presse locale et régionale passe afin de faire des reportages des activités du centre.

c) Nos partenaires :

- la mairie et ses différents services : techniques, administratifs, la bibliothèque, le service des sports.
- la DDCS
- la maison de retraite
- la communauté de commune "flandre lys"
- la CAF - la MSA
- les associations Laventinoises
- les commerçants

Annexe 5 : L'évaluation

1 LE PROJET :

- les objectifs sont-ils atteints ? si oui pourquoi? si non pourquoi?
- écarts entre les objectifs prévus et ceux atteints?

2 DES ENFANTS :

- comment ont-ils vécu le centre? Points positifs et points négatifs
- se sont-ils investis dans les activités? Ont-ils été acteurs de leurs journées?
- Ont-ils grandi à travers l'accueil des loisirs ?

3 DES ANIMATEURS :

- ont-ils été capables de s'investir? Ont-ils été capables de concevoir ?
- ont-ils su être à l'écoute? Ont-ils animé?
- ont-ils été capables d'évaluer ?

4 DE LA DIRECTION :

- a-t-elle été capable de coordonner les groupes et les activités ?
- a-t-elle été capable de gérer les conflits, les financements, la logistique ?
- a-t-elle assuré le suivi des animateurs et les évaluer ?
- a-t-elle créé une dynamique de groupe ?
- a-t-elle été capable de réaliser les objectifs fixés ?

moyens d'évaluation

1 QUOTIDIEN

avec les enfants, les animateurs, les parents, la direction : par le biais de réunions ou dans des moments d'échanges

2 LES OUTILS

- réunions, fiches d'activités, régulation de semaines
- évaluation individuelles et collectives
- bilan individuel et collectif

Annexe 7 : Les Objectifs (Format Visuel accessible aux parents/enfants/animateurs)

